



Aubervilliers, le 9 mai 2016

Inauguration d'une plaque commémorative en hommage aux victimes de la traite et de l'esclavage

Pour rendre hommage aux femmes et hommes victimes de la traite et de l'esclavage, pour mener le travail de mémoire et d'histoire au niveau local, national et international, la ville d'Aubervilliers honore la mémoire des esclaves en leur dédiant une plaque commémorative à l'entrée du square Aimé Césaire.

L'inauguration se déroulera à l'occasion d'une cérémonie commémorative de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions le mardi 10 mai 2016 à 19h00. Une date en référence au 10 mai 2001, jour où, en dernière lecture, le Sénat adoptait la loi, dite loi Taubira, reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité (loi n°2201-434 du 21 mai 2001).

Une commémoration qui s'inscrit également dans le cadre de la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine proclamée par l'assemblée générale de l'ONU. La décennie 2015-2024 ayant pour thème « Personnes d'ascendance africaine : reconnaissance, justice et développement » se donne notamment pour objectif de « promouvoir le respect, la protection et la réalisation de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales des personnes d'ascendance africaine, comme le prévoit la Déclaration universelle des droits de l'homme. »

La plaque commémorative qui mentionnera les différentes dates d'émancipation des îles françaises, est une première en France et une contribution locale concrète à cette décennie.

La Municipalité